

L'actu du jour

Quarante ans de parcs naturels régionaux

En mars 1967, une loi mettait en place les parcs naturels régionaux. Aujourd'hui, on en compte quarante-cinq dans toute la France.



Le massif des Alpilles, en Provence, est devenu, cette année, le quarante-cinquième parc naturel régional français. Quarante ans après l'invention des parcs naturels régionaux, la France est un exemple à suivre dans la protection des sites naturels. Mais, au fait, qu'est-ce qu'un parc naturel régional ? C'est un territoire rural habité, dont les paysages et la qualité de l'environnement représentent un grand intérêt pour le patrimoine français. Lorsqu'un territoire devient parc naturel régional, il est protégé pendant au moins dix ans par un contrat entre l'État et les collectivités territoriales. Ce contrat comprend le respect de son environnement, le développement économique et social de la région et l'accueil du public.

Les parcs naturels représentent aujourd'hui 13 % du territoire de la France, deux parcs se situent dans les départements d'outre-mer (en Martinique et en Guyane). Parmi les plus beaux parcs naturels, on trouve les volcans d'Auvergne, le Marais poitevin, les Causses du Quercy, les ballons des Vosges ou le lac de Goria en Corse. Une exposition photographique a lieu dans quinze parcs en France.

Ariane Mélazzini-Déjean

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)